

ARRETÉ DU MAIRE
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
A MADAME Nadège LAVOS
ATTACHÉE TITULAIRE

Le Maire de Valenton,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-19,

ARRETE

ARTICLE 2 : donne délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Nadège LAVOS, Attachée titulaire, occupant le poste de directrice de la Direction de l'Action Sociale pour :

- Les courriers de refus aux demandes de logement.

ARTICLE 3 : cette délégation prendra effet à compter de la notification de l'arrêté et jusqu'à la fin du mandat ou de l'exercice des fonctions de l'intéressée.

ARTICLE 4 : la directrice générale des services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée à l'intéressée.

Fait à Valenton, le 15 juillet 2022.



Le Maire, Conseiller départemental

Métin YAVUZ

Notification faite le : 17/08/2022
Signature de l'intéressée :

Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de l'arrêté. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.